



Etablissement fausse facture

Par **babeth**, le **16/07/2008** à **17:27**

mon amie a établi une fausse facture afin de pouvoir se faire rembourser sa vitre de voiture, car son assurance voulait qu'elle fasse l'avance des frais, elle a donc établi une fausse facture d'un montant de 80€ , que risque t elle ?
Elle ne s'est pas faite rembourser par l'assurance, et en plus la facture a été envoyée par fax ?

Par **JamesEraser**, le **17/07/2008** à **10:03**

[citation]Elle ne s'est pas faite rembourser par l'assurance[/citation]
Au risque de m'avancer, je suppose que l'assurance a tenté de vérifier auprès du prestataire la réalité du service accompli.
Qu'à la suite, elle a pu se rendre compte de la tromperie. Raison pour laquelle, le remboursement n'est pas intervenu.
Seule explication logique à mon sens.
Par ailleurs, adresser des documents en vue de tromper une assurance pour l'inciter à remettre des fonds constitue l'infraction d'ESCROQUERIE à l'ASSURANCE.
Expérimentement